

Projet d'aménagement de la bande côtière de Charente-Maritime à l'aide de récifs artificiels

Lettre d'information n°3 – Mai 2011

Cette lettre constitue le média d'information des usagers et des acteurs de la bande côtière de Charente-Maritime désireux de suivre l'évolution du projet d'immersion de récifs artificiels sur nos côtes.

Le programme d'étude de l'immersion de récifs artificiels en Charente-Maritime est une initiative du Conseil Général réalisée par le CREAA avec le soutien du département et de la région. Cette étude a été reconduite en 2011.

Les actions entreprises durant ce premier quadrimestre 2011 sont les suivantes :

- Restitution des résultats de l'enquête patrimoniale de 2010 auprès des différents acteurs et usagers de la bande côtière lors de réunions organisées pour l'occasion
- Acquisition des connaissances bio-physiques, nécessaires à la réalisation de ce projet, auprès de personnes compétentes localement
- Échanges d'expériences avec des experts nationaux des récifs artificiels

L'ensemble de ses actions et les informations recueillies jusqu'à présent ont permis de dégager des axes de travail qui ont été discutés en Comité de Pilotage afin d'orienter le projet. Il apparaît par exemple pertinent d'utiliser des récifs artificiels afin de favoriser les espèces locales. En revanche leur utilisation, comme moyen de protection contre le chalutage près des côtes ou la restauration d'habitat ne répond pas à une problématique forte identifiée sur les côtes de Charente-Maritime.

L'ensemble des données acquises jusqu'à présent nous oriente vers une immersion expérimentale à petite échelle afin d'étudier la manière dont se comportent ces récifs, face aux caractéristiques biologiques et physiques de notre côte. Cette expérimentation permettra de recueillir les informations nécessaires à la mise en place d'un projet de plus grande ampleur dans le futur. Les objectifs précis de cette expérimentation seront clarifiés et validés au prochain Comité de Pilotage en juin prochain.

Le futur site d'expérimentation de récifs artificiels en Charente-Maritime pourrait être mis en place sur une concession de 16 à 25 hectares dans ce secteur



Le travail réalisé jusqu'à présent a permis d'identifier les zones peu favorables à l'implantation de récifs artificiels dans la région. Il s'agit des secteurs où la profondeur ne dépasse pas les 20 m, avec des sédiments vaseux peu propices à l'immersion de structures lourdes ou encore les zones où il y a beaucoup de mouvements de sable. On peut respectivement citer la zone des pertuis et le sud du département jusqu'à l'embouchure de la Gironde.

La zone qui semble se dessiner actuellement pour réaliser cette expérimentation se situerait à l'ouest de l'île d'Oléron, sur des fonds compris entre 25 et 30 m. Un premier site identifié avec l'aide des professionnels, doit être caractérisé en plongée prochainement afin, de le valider pour réaliser l'immersion expérimentale.

Le rapport présentant les résultats de l'enquête patrimoniale ainsi qu'une synthèse bibliographique sont disponibles sur le site du CREAA : <http://www.creaa.fr/> rubrique *Actualités*

Contact : Cédric HENNACHE – Chargé de mission
☎ 05-46-47-51-93
✉ creaa@wanadoo.fr

